

Mairie de Combs-la-Ville
Place de l'Hôtel de Ville
B.P. 116 - 77 385 Combs-la-Ville Cedex
Tel. : 01 64 13 16 00
Fax : 01 60 18 06 15

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le 26/09/2024

ID : 077-217701226-20240923-DEL_23SEP24_09-DE



Projet EDucatif Territorial de COMBS LA VILLE

2024/2027



Direction Action Educative

☎ 01.64.13.16.72

Virginie.langlois@mairie-combs-la-ville.fr

Sommaire

1	Introduction	
1.1	<i>Définition et objectifs du PEDT</i>	p. 03
1.2	<i>Principes et fondement du PEDT</i>	p. 03
2	Présentation du territoire	
2.1	<i>Données démographiques et socio-économiques</i>	p. 04
2.2	<i>Présentation des structures ou services existants</i>	p. 05
2.2.1	<i>Les écoles</i>	p. 05
2.2.2	<i>Les services municipaux</i>	p. 05
2.2.3	<i>Les partenaires institutionnels ou associatifs</i>	p. 11
2.3	<i>Présentation des dispositifs contractuels existants</i>	p. 13
3	Analyse partagée des besoins du territoire	
3.1	<i>Les Forces du territoire</i>	p. 14
3.2	<i>Les problématiques du territoire</i>	p.14
4	Les axes éducatifs du PEDT 2024-2027	
4.1	<i>Axe 1 – Contribuer à l'épanouissement de l'enfant et du jeune</i>	p.15
4.2	<i>Axe 2 – Eduquer les enfants et les jeunes à la citoyenneté et à l'altérité</i>	p.16
4.3	<i>Axe 3 – Favoriser une cohésion entre tous les acteurs pour permettre une continuité éducative autour de l'enfant</i>	p.16
5	Evaluation et pilotage du PEDT	p.19
6	Signatures	p.19

1 - Introduction

1.1 - Définition et objectifs du PEDT

Extrait de la Circulaire 2014-184 du 19 décembre 2014 :

« Le projet éducatif territorial (PEDT*), mentionné à l'article L. 551-1 du Code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Ce projet relève, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux. À l'occasion de la nouvelle organisation du temps scolaire qui s'est généralisée dans les écoles primaires depuis la rentrée 2014, cette démarche doit favoriser l'élaboration d'une offre nouvelle d'activités périscolaires, voire extrascolaires, ou permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant. »

Les objectifs du Projet Educatif de Territoire se traduisent par :

- La mobilisation de toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre les activités scolaires et hors scolaires
- L'identification des besoins en fonction des caractéristiques du public scolaire
- L'identification et l'analyse des principales ressources du territoire en matière d'offre d'activités sportives, culturelles et de loisirs
- L'identification et la formalisation des grandes priorités communes des différents partenaires en matière d'éducation.

Si certaines collectivités restent dans le périmètre initialement défini par la circulaire (offre d'activités péri et extrascolaires en direction des enfants de 3 à 16 ans), la Commune de Combs-la-Ville a choisi de se montrer plus ambitieuse et a décidé d'élargir la tranche d'âge pour s'adresser aussi à la **petite enfance (0-2 ans) et aux jeunes adultes de 17 à 25 ans**.

1.2 – Principes et fondement du PEDT

A titre liminaire, l'Enfant devient Adulte dès lors qu'il a acquis de nombreuses compétences, en compléments des apprentissages pédagogiques fondamentaux relevant de l'institution scolaire.

A fréquenter le système scolaire et périscolaire il apprend notamment à : raisonner, se repérer dans le temps et l'espace, contenir sa frustration, développer sa sensibilité et sa relation aux autres.

Tout d'abord, sa famille ainsi que le contexte environnemental dans lequel il s'épanouit sont les premiers espaces éducatifs qui lui permettent de grandir. L'enfant s'y construit, se socialise, fait ses premières découvertes et y puise ses premiers repères.

L'école quant à elle, ne se limite pas à transmettre les savoirs, elle a également pour mission de participer à l'éducation et à la construction de l'individu futur citoyen. Cependant, elle ne peut agir seule et son action est complétée par de nombreuses interventions éducatives extérieures.

Ces moments éducatifs, qu'ils soient formels ou informels structurent la vie de l'enfant et contribuent à son développement, son épanouissement et son émancipation : il s'ouvre au monde.

En vue de communiquer largement sur l'ensemble des actions entreprises en direction du public jeune, la finalité du Projet Educatif de Territoire met en cohérence les différentes influences, les différents temps et espaces, les différents acteurs, pour qu'ensemble, ils contribuent davantage à la réussite éducative et scolaire de tous et de chacun.

En mobilisant l'ensemble de ces ressources, il fonde un partenariat solide et riche aux côtés des acteurs locaux institutionnels, associatifs engageant l'implication des enfants eux-mêmes et de leurs familles.

Il est à noter que la Commune s'est engagée, en 2014, dans son 1^{er} PEDT* renouvelé à trois reprises et a ainsi mis en place une dynamique active et participative, organisée autour d'étapes clés :

- Elaborer un diagnostic à l'appui d'une analyse des besoins sociaux, de la mobilisation de tous les partenaires auprès de la population cible pour recueillir les forces de notre territoire mais aussi sur ses problématiques émergentes.
- Se concerter avec les partenaires et définir des objectifs, tenir un comité de pilotage de validation
- Construire des actions à mener pour agir en faveur de ces objectifs et réunir le comité technique
- Finaliser le PEDT*. Rédiger le projet, délibérer lors du Conseil Municipal et envoyer pour validation le projet au GAD*

2 - Présentation du territoire

Envoyé en préfecture le 26/09/2024
 Reçu en préfecture le 26/09/2024
 Publié le 26/09/2024
 ID : 077-217701226-20240923-DEL_23SEP24_09-DE

2.1 - Données démographiques et socio-économiques (recensement 2020)

En 2020, la Commune de Combs-la-Ville recense de **21 657** habitants

Après avoir connu une augmentation mesurée du nombre d'habitants entre 1990 et 2014 ce chiffre évolue doucement et avoisine aujourd'hui les 23 000 habitants.

Il est à noter que la Ville accueille davantage de familles monoparentales, de personnes peu qualifiées et de propriétaires. Les couples sans enfants, les cadres et professions intermédiaires ont tendance à quitter le territoire pour s'éloigner davantage de Paris.

L'habitat social couvre 27% des lieux d'habitation Combs-la-villais

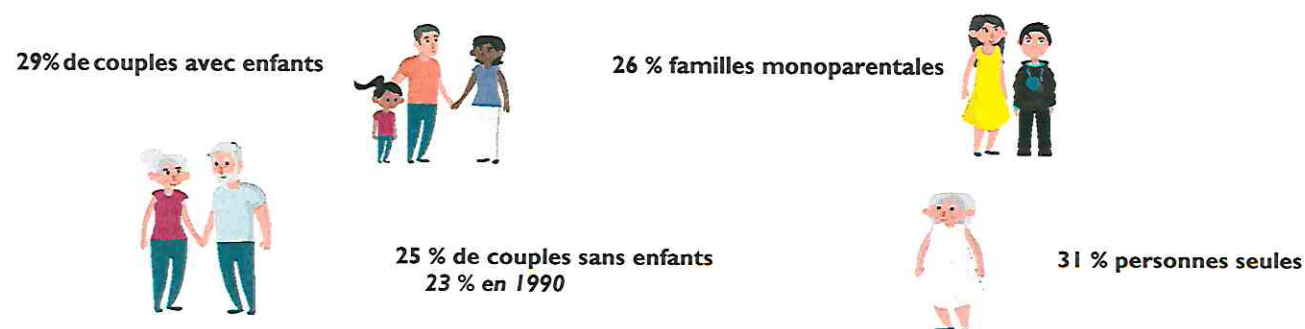
En 2020 : 38% des résidences principales comptent 3 pièces ou moins.

62% des ménages sont en situation de sous-occupation, à l'image du Département et de la Communauté d'Agglomération.

10% des ménages se trouvent en situation de suroccupation dans le logement, à l'image du Département et de la Communauté d'Agglomération.

80.5 % des ménages en situation de suroccupation dans leur logement est dû au nombre d'enfants en présence au sein du foyer.

A Combs-la-Ville, la diversité des ménages aujourd'hui est faite de:



En 2020, sur 3 542 familles : 80 % ont 1 ou 2 enfants et 20 % de celles-ci ont 3 enfants et +.

A l'image du territoire national, ce **sont surtout de jeunes adultes qui vivent en situation de monoparentalité.**

→ Elles représentent ¼ des familles récemment emménagées dans le secteur des « Quincarnelles »

→ 43% des ménages en situation de monoparentalité vivent dans le parc social,

→ 23% des ménages monoparentaux vivent sous le seuil de pauvreté

Au dernier recensement on compte 5 270 mineurs, soit 25 % de la population (- 200 mineurs depuis 2009).

	Moins de 3 ans	3-5 ans	6-10 ans	11-14 ans	15-17 ans
2014	944	987	1577	1256	869
2020	832	837	1525	1205	873

On constate une diminution des moins de 5 ans et une hausse des 11-17 ans.

On compte également 1 756 jeunes adultes (8 % de la population).

Le nombre des jeunes de 18 à 24 ans diminue, 77 % vivent encore chez leurs parents et 56 % d'entre eux sont scolarisés.

Ils sont le plus fortement représenté sur les quartiers « République », de « la Noue » et de « la Tour D'Aleron ».

Le Niveau de vie médian et taux de chômage

A Combs-la-ville, la population vit avec plus de 2 011 € mensuels (en comparaison avec Grand Paris Sud le revenu mensuel est de 1 773 €)

1 570 familles sont en situation de quasi-pauvreté.

2 690 vivent en dessous du seuil de pauvreté.

Le nombre de demandeurs d'emploi est d'environ 980 (soit 9%)

12 % des jeunes sont au chômage (130 jeunes)

2.2 ***Présentation des structures ou services existants***

2.2. **Les écoles**

A la rentrée 2024, Combs-la-ville comptera 8 groupes scolaires formant 6 écoles maternelles, 6 écoles élémentaires et 2 écoles primaires, 2 collèges, 1 lycée professionnel et 1 Lycée d'enseignement général.

Depuis plusieurs années, une classe de Toute Petite Section, inter-secteurs, accueille les moins de 3 ans au sein du groupe scolaire les Quincarnelles.

Les horaires de classe sont : 8h30-11h30 et 13h30-16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

2.2.2 **Les services municipaux**

La Direction de l'Action Educative coordonne l'activité des 3 services ci-après :

- **Le service Scolaire** accueille tous les parents souhaitant inscrire leurs enfants à l'école et formuler des demandes de dérogations.

Ce service coordonne toutes les questions organisationnelles avec les directeurs d'école comme : l'achat des fournitures, les réservations de car et sorties scolaires, le mobilier de classe, les demandes de travaux, la préparation des conseils d'école, l'organisation des marchés publics pour les classes de découverte...

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le 26/09/2024

ID : 077-217701226-20240923-DEL_23SEP24_09-DE

S²LO

Il centralise également l'ensemble des crédits budgétaires que le Conseil Municipal choisit d'affecter aux écoles pour doter les enseignants et les enfants de divers outils pédagogiques.

Dotation par élève et par an attribuée par la Mairie

	Crédits scolaires	Projets d'écoles	Projets éducatifs	Crédits de Noël
Maternelles	40.15 €		15.50 €	315 € par classe
Elémentaires	44.22 €	63.50 €		

Le service coordonne également les études dirigées et surveillées : Deux jours par semaine, dans chaque école, les élèves sont pris en charge par un enseignant de 16h30 à 17h30, pour encadrer les devoirs des élèves du CP au CM2.

Cette prestation mise en place en accord et à la demande des parents d'élèves et des enseignants lors du précédent PEDT* a su trouver un public fidèle.

Une tarification forfaitaire et unique est fixée et l'inscription, trimestrielle, est toujours renouvelable.

Deux fois par an, le Maire réunit les directeurs d'écoles maternelles et élémentaires, aux côtés de l'IEN* et des représentants d'Associations de Parents d'Elèves. Ces réunions appelées les « Rendez-Vous Scolaires » permettent d'échanger librement, en présence du Maire-Adjoint chargé de l'Action Educative accompagné du personnel de l'Administration, sur l'ensemble des questions organisationnelles ou budgétaires relative aux Ecoles.

- **Le service Enfance** accueille et propose des activités aux enfants de 3 à 12 ans lors des temps péri et extra scolaires : Accueil pré et post scolaire, Temps du Midi, Mercredi et vacances scolaires (petites et grandes).

Une tarification est également proposée selon les QF*. Afin d'assouplir la tarification et tenir compte du fonctionnement des familles, deux tranches tarifaires sont prévues pour l'accueil du soir. La première, de 16h30 à 17h45 et la suivante court jusqu'à 18h45.

Ces deux tranches ont été mises en place dans le cadre du précédent PEDT*, en accord avec les enseignants et les parents d'élèves et donne à ce jour entière satisfaction.

Durant ces temps d'accueil, le service enfance met en œuvre, seul ou dans le cadre de partenariats, diverses activités et projets d'animation.

Moyenne mercredi	
ADL* maternels	Nb d'enfants accueillis par jour
Journée	125
Demi-journée	17
ADL* élémentaires	
Journée	104
Demi-journée	28

Moyenne été	
ADL* maternels	Nb d'enfants accueillis par jour
Juillet	86
Aout	40
ADL élémentaires*	
Juillet	92
Aout	69

Moyenne accueil du matin	
Accueils maternels	Nb d'enfants accueillis par jour
	121
Accueils élémentaires	Nb d'enfants accueillis par jour
	161

Moyenne accueil du soir	
Accueils maternels	Nb d'enfants accueillis par jour
	255
Accueils élémentaires	Nb d'enfants accueillis par jour
	301

Nos accueils de loisirs sont agréés par la SDJES.

Le service enfance encadre également les 24 ATSEM réparties dans les écoles maternelles. Celles-ci sont par ailleurs chargées d'assurer l'entretien ménager des écoles maternelles et assure l'encadrement des enfants sur le temps du midi.

Envoyé en préfecture le 26/09/2024
Reçu en préfecture le 26/09/2024
Publié le 26/09/2024
ID : 077-217701226-20240923-DEL_23SEP24_09-DE



PEDT : Projet Educatif de Territoire

SDJES : Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles

QF : Quotient Familial

ADL : Accueil de Loisirs

IEN : Inspection de l'Education Nationale

- Le Programme de Réussite Educative

Le service Réussite Educative et Prévention accueille, accompagne ou oriente les enfants de la commune faisant face à des difficultés scolaires, éducatives et/ou psychologiques.

Ce service, gratuit, s'adresse aux jeunes âgés de 2 à 16 ans dans le cadre du programme de Réussite Educative (**135 enfants pour l'année 2023**).

Le service propose des accompagnements individuels mais également des espaces d'ateliers collectifs pour les enfants, afin de travailler avec eux sur des problématiques spécifiques.

Dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire et la prévention de la délinquance, le service anime sous l'égide de Mr le Maire et avec l'accord de la Procureure de la République, des Conseils de Droits et Devoirs des Familles (CDDF).

Actuellement, lors de ces rencontres officielles, les jeunes signalés par l'Education Nationale pour décrochage scolaire ou par d'autres partenaires pour des petits faits de délinquance, sont reçus par Mr le Maire en présence de leurs parents. L'élue revêtu de son pouvoir de police du Maire prononce un rappel à l'ordre face aux manquements constatés. Il recueille également les engagements des parties en présence et propose en contrepartie le soutien de la commune dans la réalisation des objectifs fixés. La procureure est informée de la bonne tenue du CDDF* ainsi que de la présence ou de l'absence des personnes convoquées.

La Direction Restauration – Entretien Ménager a la charge de la restauration scolaire et de l'entretien ménager des écoles élémentaires.

Il a la mission d'élaborer le repas des élèves accueillis sur le temps du midi en période scolaire et durant les vacances scolaires. Les repas sont confectionnés par la Cuisine Centrale « Le Paloisel » et distribués en liaison chaude dans les 8 relais de restauration proches des écoles ou dans les accueils de loisirs pendant les vacances.

SITES	Nombre moyen d'enfants en période scolaire Par jour
Maternelle Beausoleil	96
Maternelle La Noue à la Sansonne	67
Maternelle Paloisel	94
Maternelle La Tour d'Aleron	49
Maternelle Quincarnelles	85
Maternelle L'Orée du Bois	68
Maternelle Le Chêne	78
Maternelle Sommeville	92
Sous-total Maternelle	629
Elémentaire Beausoleil	137
Elémentaire La Noue à la Sansonne	100
Elémentaire Paloisel	120
Elémentaire La Tour d'Aleron	80
Elémentaire Quincarnelles	108
Elémentaire L'Orée du Bois	124
Elémentaire Le Chêne	124
Elémentaire Sommeville	135
Sous-total Elémentaire	928

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le 26/09/2024

ID : 077-217701226-20240923-DEL_23SEP24_09-DE

S²LO

La Mairie de Combs-la-Ville a fait le choix de proposer une tarification des repas selon les quotients familiaux (QF) afin de garantir une équité d'accès à ces prestations pour toutes les familles.

Il existe 10 tranches de QF et le prix du repas varie de 2.45 € (QF 1) à 7.31 € (QF 10).

Un tarif spécial est pratiqué pour les enfants ayant un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) et devant apporter un panier repas.

MENU DES RESTAURANTS SCOLAIRES
POUR LA PERIODE DU : lundi 02 septembre AU : vendredi 13 septembre

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
02-sept Déjeuner : - Soupe au chou - Pommes de terre - Salade de tomates - Fromage Goûter : - Pommes de terre - Salade de tomates - Fromage	03-sept Déjeuner : - Soupe au chou - Pommes de terre - Salade de tomates - Fromage Goûter : - Pommes de terre - Salade de tomates - Fromage	04-sept Déjeuner : - Soupe au chou - Pommes de terre - Salade de tomates - Fromage Goûter : - Pommes de terre - Salade de tomates - Fromage	05-sept Déjeuner : - Soupe au chou - Pommes de terre - Salade de tomates - Fromage Goûter : - Pommes de terre - Salade de tomates - Fromage	06-sept Déjeuner : - Soupe au chou - Pommes de terre - Salade de tomates - Fromage Goûter : - Pommes de terre - Salade de tomates - Fromage

Les légumes sont servis séparément des autres plats. Les portions sont servies au plat.

La Direction d'Action Sociale et le CCAS* accompagne les familles dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle en s'appuyant notamment sur les associations caritatives du territoire comme Synergie, les Restos du cœur, le Secours Catholique et la Croix Rouge.

Le Centre Social Trait d'Union

2 secteurs de Trait d'Union sont concernés par le Projet Éducatif de Territoire :

Le secteur enfants : connu sous le sigle AEPS*, l'animation éducative péri scolaire, sous couvert du dispositif CLAS* porté par la CAF* est un ensemble d'actions visant à offrir, aux côtés de l'école, et avec les parents, l'aide, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir dans leur vie scolaire et sociale. L'AEPS avec son accompagnement à la scolarité et ses ateliers du mercredi sont les deux sections qui constituent le secteur enfants du Centre social Trait d'Union. Les bénéficiaires sont : 65 enfants d'élémentaire, 43 enfants de collège.



Les objectifs du secteur fixés par le Projet social :

- Accompagner les enfants vers une réussite scolaire et sociale.
- Resserer les liens familiaux au travers d'animations pédagogiques, culturelles et ludiques
- Établir des relations régulières parents/équipe du soutien à la scolarité
- Apporter de nouvelles connaissances pour ouvrir l'esprit des enfants.
- Impliquer les enfants dans des actions du centre et valoriser leur travail par des expositions, des spectacles et des ateliers.
- Initier les enfants à la vie en société, avec ses droits et ses devoirs en valorisant le partage et la solidarité.
- Mettre en place des journées intergénérationnelles
- Faire participer les représentants des parents au Comité des usagers du centre social.

Le secteur familles attire de plus en plus de nouvelles familles via les groupes d'échanges de futurs ou jeunes parents. Le secteur développe également ses actions de soutien à la parentalité à travers des ateliers parents/enfants, des rencontres thématiques, des animations familles ainsi que des sorties. Les bénéficiaires sont 197 familles pour les ateliers hebdomadaires « fami bulle », 79 familles pour les 2 fêtes de Trait d'Union, 23 familles pour les rencontres « coaching parents », 23 familles pour les ateliers parents/enfants créatifs, 76 familles pour les sorties.

Envoyé en préfecture le 26/09/2024
Reçu en préfecture le 26/09/2024
Publié le 26/09/2024
ID : 077-217701226-20240923-DEL_23SEP24_09-DE



PAI : Projet d'Accueil Individualisé
AEPS : Accompagnement Éducatif Péri Scolaire
CAF : Caisses d'Allocations Familiales

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CLAS : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

Les objectifs du secteur fixés par le Projet social :

- Pérenniser les actions spécifiques utiles aux familles dans leur vie quotidienne (aide au départ en vacances, gestion du budget familial, etc) en partenariat avec le CCAS*
- Développer la transversalité entre les 3 secteurs du centre social
- Diversifier les activités proposées aux usagers du secteur familles
- Impliquer davantage les familles dans la vie du centre à travers différentes actions (ateliers parents/enfants, journées intergénérationnelles, etc) qui suivent le thème de l'année de Trait d'Union
- Proposer des sorties de proximité aux familles qui coûtent cher et qu'elles pourront facilement refaire individuellement
- Faire participer les représentants des familles au Comité des usagers du centre social



Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le 26/09/2024

S²LO

ID : 077-217701226-20240923-DEL_23SEP24_09-DE



La Direction CULTURE, SPORTS, MANIFESTATIONS ET VIE LOCALE, JEUNESSE
coordonne l'offre des services ci-dessous :

Le service Sports, Manifestations et Vie Associative opère, s'agissant du PEDT*, dans trois familles de domaines :

1. Organisation et coordination des manifestations communales : forum des associations, braderie Lutte Anti-Gaspillage, Fête foraine, Fête de la Musique, Animations Estivales & Hivernales ... principalement à destination des familles avec enfants.
2. Gestion et exploitation des équipements sportifs : La commune dispose d'un vaste parc d'équipements sportifs répartis en ville au sein de 5 complexes sportifs et d'un stade, mis à disposition des publics du lundi au dimanche de 8h à 22h. Utilisées par les 41 associations sportives Combs-la-Villaises, qui totalisent 3789 licenciés dont 54.4% ont moins de 18 ans (données data.gouv.fr - 2023), les publics scolaires de la maternelle aux Lycées et les activités sportives des services et partenaires municipaux.

La gestion du centre Aquatique quant à elle, est de compétence Intercommunale.

3. L'Ecole des Sports : L'objectif de l'Ecole des Sports n'est pas de sensibiliser les enfants à un sport en particulier, mais de les aider à développer leurs capacités physiques en leur donnant accès à des pratiques sportives liées à leurs âges (découvertes des disciplines de l'athlétisme, parcours gymniques, jeux de raquettes, de ballon ou au pied, d'opposition, etc...).

240 enfants âgés de 3 à 12 ans y sont accueillis sur des séances hebdomadaires lors de chaque saison sportive dans le cadre de l'Ecole Municipale des Sports et 312 places sont proposées tous les ans dans les stages de Formule Sport organisés sur des temps d'une semaine durant les congés scolaires.

Les éducateurs sportifs municipaux interviennent tout au long de l'année dans les équipements sportifs pour la co-construction de cycles d'EPS* avec les écoles élémentaires ainsi que pour des séances destinées aux enfants de crèches.

Le service culture

- **Le Château de la Fresnaye** propose des expositions (notamment peintures et sculptures) et des conférences tout au long de l'année.

- **La Coupole** véritable espace de vie culturelle, déploie chaque année un programme de spectacles variés, pour tous les publics et des séances de cinéma.

Repris en début d'année 2017 en gestion par Grand Paris Sud, le conservatoire et la Médiathèque situés dans le bâtiment de la Coupole proposent aux Combs-la-Villais un panel de média (livres, cd, presse, instruments de musiques variés et enseignement de qualité) propices au développement de chacun.

Le service Jeunesse a pour principales missions de :

- Mettre en œuvre les orientations politiques en faveur de la Jeunesse.
- Structurer, coordonner et mettre en cohérence des actions Jeunesse.
- Développer un projet de fonctionnement du service Jeunesse.
- Impulser une logique de transversalité via des partenariats interinstitutionnels (appels à projets) et associatifs, mais également dans le cadre d'une démarche participative associant les jeunes de la commune.
- Développer et coordonner des services et des actions en direction de tous les adolescents et les jeunes de 11 à 25 ans.

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le 26/09/2024

ID : 077-217701226-20240923-DEL_23SEP24_09-DE

S²LO

Le Service Jeunesse repose donc sur deux secteurs d'intervention.

D'une part l'Accueil de Loisirs Jeunesse avec l'Elan 11-14 ans et le Tremplin 15-17 ans pour proposer des temps d'accueils, des activités, des sorties, des projets intercommunaux, culturels, sportifs ou solidaires.

L'Accueil de loisirs est ouvert à tous les combs-la-villais.

Il est agréé par le SDJES*.

L'Accueil de loisirs Jeunesse est ouvert les mardis et vendredis de 17h à 19h, les mercredis et samedis de 14h à 19h et pendant les vacances scolaires du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 19h.

Inscription libre aux activités sur site ou hors les murs, programmées et proposées par les animateurs en lien avec les attentes des jeunes.



Une tarification spécifique est appliquée permettant aux jeunes une plus grande accessibilité aux services. Les animateurs interviennent également sur les établissements scolaires du second degré durant la pause méridienne en proposant soit des projets et/ou des animations.

D'autre part la SIJ*, Structure Information Jeunesse, renseigne les jeunes de 16-25 ans dans tous les domaines qui les intéressent : études, stages, formation, emploi, job d'été, santé, permis de conduire, sorties culturelles, projets solidaires, Europe...

La SIJ est ouverte au public 7 demi-journées par semaine, à savoir :

- Lundi : 13h30 à 18h30
- Mardi : 09h00 à 12h00 / 13h30 à 17h30
- Mercredi 09h30 à 12h00 / 13h30 à 18h30
- Vendredi 09h00 à 12h00/ 13h30 à 17h30

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le 26/09/2024

ID : 077-217701226-20240923-DEL_23SEP24_09-DE



Elle pilote cinq dispositifs citoyens permettant aux jeunes combs-la-villais âgés de 16 à 25 ans (à partir de 17 ans pour le permis de conduire) de bénéficier d'une aide financière de 200€ quel que soit les ressources financières :

- Aide au BAFA,
- Aide au Permis de conduire,
- Aide pour les séjours à l'étranger dans le cadre scolaire ou à visée professionnelle,
- Aide pour des vacances en autonomie,
- Coup de pouce étudiant, dans le cadre de leurs études, des jeunes ont l'obligation d'acquérir du matériel spécifique leur permettant de se préparer au mieux à leur futur métier

Une contrepartie (investissement à la vie locale) allant de 8 à 10 heures est demandée (sauf pour le BAFA).

La SIJ est également porteuse d'actions collectives « hors les murs » sur des thématiques ciblées comme la santé et la prévention principalement au sein des établissements scolaires :

- Action Prévention Conduite, Alcool et Cannabis
- Action Prévention sur la santé sexuelle
- Dépistage des IST et du Sida



Au cours de l'année 2023, 1 460 personnes au total ont été accueillies

Ce service assure également l'animation d'une instance citoyenne, en lien étroit avec le Conseil Municipal et notamment le Maire-adjoint déléguée à la Jeunesse.

Cette instance citoyenne à destination des jeunes âgés de 11 à 17 ans, travaille sous forme de commissions thématiques selon les motivations des jeunes volontaires pour promouvoir des actions de solidarité, des aménagements sur l'espace public, des projets sportifs ou culturels.

Le service Développement Durable met en place une politique « biodiversité » sur la Commune : entretiens, aménagement, sensibilisation). Il assure le suivi de dossiers liés au cadre de vie (nuisances aériennes, déchets et dépôts sauvages...).

Le service développement durable s'adresse à tous les habitants de la commune et s'appuie notamment sur le service Enfance et les accueils de loisirs pour sensibiliser les plus jeunes sur les enjeux écologiques et la nécessité de préserver la biodiversité.

2.2.3 Les partenaires institutionnels ou associatifs

Les associations de parents d'élèves, relais d'information et de médiation entre les parents et l'école, les parents d'élèves sont élus dans chaque école.

En 2023/2024, nous avons 2 fédérations de parents, l'AAPE et la FCPE, des parents indépendants constitués ou non en association sur plusieurs écoles.

BAFA : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

SIJ : Structure Information Jeunesse

FCPE : Fédération des Conseils de Parents d'Elèves

IST : Maladie Sexuellement Transmissible

AAPE : Association Autonome des Parents d'Elèves

L'Inspection de l'Education Nationale :

Combs-la-Ville accueille depuis de nombreuses années les bureaux de l'IEN* sur son territoire. Régulièrement, les salles de réunion ou de classes sont mises à sa disposition pour organiser par exemple les réunions pédagogiques, les stages de remise à niveau pendant les vacances et les cours ELCO*.

Des contacts réguliers avec Mme l'inspectrice apportent un dialogue indispensable aux relations entre l'IEN* et la Mairie.

Les services du Conseil Départemental :

Afin d'accompagner les familles rencontrant des difficultés éducatives et/ou sociales, les Combs-la-Villais peuvent s'appuyer sur les services de la Maison départementale des Solidarités :

- le Service Social Départemental accueille, accompagne et oriente les familles en difficulté,
- le Service de Santé Publique et Protection Maternelle et Infantile suit le développement des enfants de 0 à 6 ans ainsi que des femmes enceintes au sein des permanences PMI* et visites médicales auprès des élèves de maternelle.

L'Unité Educative d'Accueil de Jour UEAJ*

Ce service du Ministère de la Justice dont les locaux sont situés sur notre territoire a pour mission la resocialisation et la préparation à la réinsertion des jeunes placés sous-main de justice dans les dispositifs de droit commun : Education Nationale, marché de l'emploi, formation professionnelle...

Les associations sportives et les compagnies de théâtre

Combs-la-ville bénéficie d'un grand nombre d'habitants investis activement au sein d'associations qui offrent une diversité de pratiques sportives et culturelles aux enfants : danse, cirque, théâtre, judo, karaté, foot, escrime... et bien d'autres que chacun a le plaisir de retrouver ou découvrir durant le Forum des Associations organisé par la ville chaque année.

La Maison des Jeunes et de la Culture : MJC* L'Oreille Cassée

Elle a pour mission de mettre en place des actions culturelles et l'accompagnement des jeunes dans l'engagement citoyen.

Créée en 1964, la MJC* de Combs-la-Ville est un élément important du paysage socioculturel de la ville mais aussi de Sénart.

Elle accueille chaque année environ 300 adhérents et plusieurs milliers d'usagers.

La MJC* travaille en lien étroit avec la mairie et les services municipaux afin de répondre aux besoins des habitants. Elle intervient auprès de tous types de public en développant ses actions auprès de multiples partenaires : les centres de loisirs, écoles, collèges et lycées, l'IUT* de Sénart, le centre social Trait d'Union, le service jeunesse et le PIJ*, le service seniors, le service culturel, le service des sports, le service développement durable, le Relais Assistants Maternelles, le foyer APF*, le conservatoire, la médiathèque, et de nombreuses associations locales.

La MJC* met en place des ateliers, des spectacles et des projets pour les enfants et les jeunes de 3 à 25 ans.

Parmi les activités proposées on retrouve :

- Activités musicales : éveil musical, batterie, piano, basse, guitare, percussions africaines et brésiliennes, solfège, répétition, accompagnement des groupes, flûte traversière, saxophone, ateliers d'orchestre, atelier chanson, technique vocale, musiques créatives, musiques actuelles
- Activités manuelles : poterie, arts plastiques...
- Ateliers techniques : modélisme, aquariophilie
- Ateliers linguistiques : anglais (enfants et adultes)

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le 26/09/2024

ID : 077-217701226-20240923-DEL_23SEP24_09-DE

S2LO

Les Patios de l'Yerres

Cet établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes EHPAD est un partenaire véritablement tourné vers les différentes structures du territoire. Il a par le passé développé des activités intergénérationnelles avec certaines structures communales et bien d'autres associations locales.

Le Secours catholique

L'association accompagne et soutient les familles les plus fragiles et propose également des cours d'accompagnement à la scolarité.

2.3 - Présentation des dispositifs contractuels existants

En 2015, l'Etat a procédé au redécoupage des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. A cette occasion, les critères retenus par l'Etat ont exclu notre territoire de ce périmètre.

● La CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Ce contrat entre la Ville et la CAF liste toutes les actions Enfance et Jeunesse qui émargent aux orientations de la CAF et ouvrent droit à un financement par celle-ci.

Il repose sur 3 volets :

- La prestation Accueil de loisirs Enfance

Cette prestation versée par la CAF permet de soutenir les activités de loisirs mises en place annuellement par le Service Enfance.

- La prestation Accueil de loisirs Jeunesse

Cette prestation versée par la CAF permet de soutenir les activités de loisirs mises en place annuellement par le Service Jeunesse.

- La participation au fonctionnement des crèches et postes de chargés de coopération.

● Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

Cette prestation versée par la CAF permet de soutenir les activités d'accompagnement à la scolarité mis en place annuellement par le centre d'activités sociales Trait d'Union.

● Le Programme de Réussite Educative

Bien qu'elle ait perdu la plupart de ses financements, la ville a maintenu les actions mises en œuvre par le service de réussite éducative depuis lors.

● Le Label Ville Amie des Enfants de l'UNICEF

Des actions sont mises en œuvre tout au long de l'année par les différents services communaux pour promouvoir la Charte Internationale des Droits de l'Enfant et décliner les thématiques du Label obtenu depuis 2014 :

- bien-être et cadre de vie
- non-discrimination et égalité d'accès aux services
- participation citoyenne
- sécurité et protection
- parentalité
- santé-hygiène et alimentation
- handicap
- éducation
- jeu-sport-culture-loisirs
- solidarité internationale.



Envoyé en préfecture le 26/09/2024
Reçu en préfecture le 26/09/2024
Publié le 26/09/2024
ID : 077-217701226-20240923-DEL_23SEP24_09-DE

S²LO



EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

CAF : Caisses d'Allocations Familiales

UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

● Le Label Information Jeunesse

Ce label attribué par l'Etat permet de faire partie du Réseau Information Jeunesse ; Combs la ville dispose aujourd'hui d'une structure Information Jeunesse.

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le 26/09/2024

ID : 077-217701226-20240923-DEL_23SEP24_09-DE



3 - Analyse partagée des besoins du territoire

3.1 – Les Forces du territoire

Les forces du territoire de Combs-la-Ville reposent sur :

- la richesse associative : qu'elles soient culturelles, sportives, caritatives, parascolaires ou portant sur l'environnement, les associations combs-la-villaises sont nombreuses et proposent des activités variées pour tous les âges.
- des espaces verts et boisés nombreux et des liaisons douces qui confèrent au territoire en banlieue parisienne un caractère « champêtre » où il fait bon vivre.
- un tissu socio-économique relativement satisfaisant qui ne doit cependant pas faire oublier quelques familles en situation de fragilité sociale même s'il n'y a plus de quartiers couverts par un contrat de ville.
- une population importante de moins de 30 ans, impliquant une demande importante de garde des tout-petits mais aussi d'accompagnement éducatif des enfants et des jeunes.
- un investissement fort de la municipalité sur les questions d'Education avec des services municipaux investis et dotés de budget permettant d'équiper et d'accompagner les écoles du 1^{er} degré dans l'essentiel de leurs projets d'écoles et de déployer des activités périscolaires variées.

3.2 – Les problématiques du territoire

Face à ces forces, il y a toutefois des fragilités à ne pas minimiser même si elles ne sont pas spécifiques à notre territoire :

- une méconnaissance mutuelle du rôle des interlocuteurs éducatifs : écoles et collèges, Pôle ressource (ancien RASED), associations de parents d'élèves, services municipaux scolaires, enfance, jeunesse...
- une fragilité éducative de certaines familles : couple parental en manque de repères éducatifs, familles monoparentales ou recomposées...
- une diminution des dispositifs d'accompagnement des élèves au sein de l'école : augmentation des besoins d'accompagnements, diminution des équipes du Pôle ressource (ancien RASED)...
- une évolution de la société (impact des réseaux sociaux et des enjeux de sécurité) pouvant générer une forme de repli sur soi, d'incivisme voire d'intolérance.

RASED : Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté

4 - Les axes éducatifs du PEDT 2024-2027

4.1– Axe 1 : Contribuer à l'épanouissement de l'enfant et du jeune

* Constats :

- une légère mais constante baisse de la fréquentation aux accueils de loisirs ; un manque de connaissance des activités pratiquées par les enfants accueillis.
- une richesse des partenariats possibles compte tenu de l'offre culturelle et sportive locale et des compétences des animateurs du service enfance et du service jeunesse.
- un Label Ville Amie des Enfants qui est déployé par de nombreux services municipaux.

* Objectifs :

A travers cet axe 1, la Municipalité confirme le souhait que les enfants soient sollicités pour les apprentissages sur le temps scolaire et pour leur socialisation et développement culturel sur les temps périscolaires et extrascolaires.

Les objectifs poursuivis seront de favoriser le développement personnel et social de l'enfant et du jeune en rendant **plus accessible la culture, le sport et le numérique, pour une équité des chances de réussite, et lutter contre les formes de rupture** et ainsi promouvoir le bien-être physique et moral des enfants

* Moyens pour y parvenir :

La municipalité privilégiera les crédits alloués aux écoles concernant les projets d'école (élémentaires) et les projets éducatifs (écoles maternelles).

Elle confirmera son engagement par le maintien des crédits affectés aux centres de loisirs et aux actions et manifestations jeunesse. En ce sens, elle pourra s'appuyer sur les attentes recensées auprès des publics cibles.

Des conventions de partenariat se déploieront, la communication sur les actions sera renforcée par différents moyens (exposition, article de presse, vidéo...).

La municipalité continuera, via le programme de réussite éducative (PRE*), à proposer des ateliers collectifs pour les enfants ainsi que des accompagnements individuels pour les familles dont les enfants sont en difficulté.

Elle multipliera les espaces ludiques et de conseil, via le Centre Social Communal Trait d'Union.

Elle maintiendra son souhait d'accueillir dans des locaux communaux, le siège de l'IEN*, pour une plus grande proximité avec les familles. Elle ne relâchera pas son ambition de faire perdurer les postes de psychologues scolaires en mettant également des locaux à la disposition des professionnels du RASED*.

Elle maintiendra son rôle concernant les Conseils de Droits et Devoirs des Familles (CDDF*) en respectant l'évolution des procédures.

RASED : Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté

PRE : Programme de Réussite Educative

IEN : Inspection de l'Education Nationale

CDDF : Conseils de Droits et Devoirs des Familles

4.2 – Axe 2 : Eduquer les enfants et les jeunes à la citoyenneté et à l'altérité

* Constats :

Vivre ensemble, partager des espaces ou des biens, accepter les différences sont des apprentissages de la vie en société qui s'acquièrent dès le plus jeune âge. Il en va de même de la découverte et de la pratique des codes sociaux, du respect des règles dans l'école et sur les temps de loisirs.

* Objectifs :

A travers cet axe 2, la Municipalité souhaite éveiller les esprits des enfants et des jeunes qui viennent dans les accueils de loisirs enfance et jeunesse ; les sensibiliser, aux moyens d'activités en adéquation avec leur âge, au respect des règles, à la tolérance, à la curiosité intellectuelle, à réfléchir par eux-mêmes.

A travers cet axe, la ville souhaite que soit transmis les notions de civisme, de partage et de respect de l'autre : acceptation de l'autre, se rendre compte des différences, déconstruire les préjugés, en lui faisant prendre conscience qu'il a des droits et des devoirs.

Le but est de les aider à **trouver leur place dans la société** et à devenir des citoyens avertis, engagés, sensibilisés aux problématiques de société telles que le développement durable et la participation citoyenne.

* Moyens pour y parvenir :

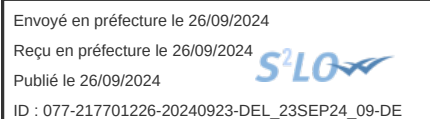
La municipalité renforcera les actions visant à sensibiliser les enfants et les jeunes sur l'altérité, l'égalité, sur le Handicap, sur les enjeux de la préservation de la biodiversité et les gestes éco-responsables.

Les actions de prévention de pratiques à risques pour sa santé (psychotropes, conduites à risques, sexualité), de risques liés au cyber harcèlement, de violence notamment de violence de genre et les ateliers pour renforcer l'estime de soi et la confiance en soi seront à développer.

Les bourses citoyennes (BAFA* et Permis de Conduire) ainsi que le CCJC* seront activement maintenues et la SIJ* encore mieux identifiée comme lieu ressource pour les démarches d'insertion socio-professionnelle.

4.3 – Axe 3 : Favoriser une cohésion entre tous les acteurs pour permettre une continuité éducative autour de l'enfant.

* Constats :



Des actions émergent ici et là, à l'initiative d'une école, d'un collège ou d'un service municipal ; parfois l'action se déroule en interne dans l'établissement, parfois elle est le fruit d'un échange avec un partenaire ; souvent elle n'est pas connue des autres établissements scolaires, des parents d'élèves. Des échanges de pratiques et de bonnes idées trop rares pour permettre de mutualiser des projets et d'augmenter le public cible de ces messages.

Les parents d'élèves sont souvent perdus dans les méandres des circuits administratifs scolaires ; un manque de dialogue entre les parents d'élèves et le corps enseignant existe encore ; des associations de parents d'élèves ont du mal à se faire connaître du plus grand nombre.

BAFA : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

SIJ : Structure Information Jeunesse

CCJC : Conseil Communal de Jeunes Citoyens

En somme, il subsiste encore une certaine méconnaissance un peu générale de qui fait quoi auprès des enfants/élèves.

D'autres observations relatives à la parentalité sont perceptibles :

- Des parents en difficultés pour comprendre, appliquer et transmettre des codes sociaux, des repères éducatifs structurants pour leurs enfants.
- Des parents dépassés par les problèmes de comportement de leur enfant : agressivité, violence verbale ou physique, trouble de la concentration, difficulté d'apprentissage.
- Des parents qui ont du mal à communiquer avec leur enfant, n'ont pas le temps ou ne savent pas jouer avec leur enfant.

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le 26/09/2024

ID : 077-217701226-20240923-DEL_23SEP24_09-DE



* Objectifs :

Favoriser une continuité entre les différents temps éducatifs de l'enfant et du jeune (temps scolaire, temps des loisirs, temps familial...) est essentielle dans le cadre d'un PeDT*.

A travers cet axe 3, le PEDT* souhaite consolider le lien entre les acteurs éducatifs pour qu'ils se connaissent mieux, pour que les familles perçoivent leurs complémentarités, pour que chacun puisse faire appel à un autre en identifiant mieux les interlocuteurs et leurs rôles.

Cet objectif aura pour but également d'encourager et accompagner les parents dans leur rôle de 1er acteur éducatif. Favoriser une continuité entre les différents temps éducatifs de l'enfant et du jeune (temps scolaire, temps des loisirs, temps familial...).

* Moyens pour y parvenir :

La municipalité privilégiera les temps de concertation et les outils de communication permettant une meilleure connaissance et complémentarité des acteurs éducatifs. Elle incitera ces derniers à en faire de même.

La structuration même de pilotage du PEDT* favorisera les temps de travail partagés et interinstitutionnels par la création de comités techniques interdisciplinaires.

La création et/ou l'actualisation de conventions de partenariats seront favorisées.

Le PEDT 2024-2027 :



3 axes liés les uns aux autres
pour former un PEDT équilibré et
porteur pour chacun.

5 – Evaluation et pilotage du PEDT

Chaque action mise en œuvre dans le cadre du PEDT fera l'objet d'un bilan synthétique s'appuyant sur des indicateurs déterminés par les acteurs qui ont proposé des actions.

- **Un comité de pilotage** constitué des signataires ou de leur représentant se réunit 1 fois par année scolaire, fin mai/début juin, pour présenter les travaux de l'année écoulée et donner des perspectives pour l'année scolaire suivante.

Le Comité de pilotage est animé par le Maire de la Commune ou son représentant. Le secrétariat de cette instance est assuré par la Direction de l'Action Educative. Les réunions se tiennent en Mairie.

- Des **Comités Techniques** sont constitués par axe et aux côtés des partenaires et services municipaux concernés et volontaires.

Les comités techniques se réunissent en mars pour effectuer un bilan intermédiaire et préparer le comité de pilotage. Ils sont animés par la Direction de l'Action Educative qui en assure le suivi.

6 – Signatures

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le 26/09/2024

ID : 077-217701226-20240923-DEL_23SEP24_09-DE



Date :
La SDJES

Date :
La Mairie de Combs la Ville

Représentée par

Représentée par le Maire, Guy GEOFFROY

Date :
La Caisse d'Allocations Familiales

Date :
L'inspection Académique

Représentée par

Représentée par

Date :
La Fédération de parents d'élèves

Date :
La Fédération de parents d'élèves

AAPE Représentée par

FCPE Représentée par